

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO REG-362

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 16 octobre 2018, sur la demande de dérogations mineures suivante :

Immeuble affecté	Nature et effets des dérogations demandées
<p>Adresse : 7480, boulevard Taschereau District 5 Lot : 2 255 062</p>	<ul style="list-style-type: none">- Permettre une pente de 20% menant à un stationnement intérieur alors que l'article 286 du règlement de zonage REG-362 stipule qu'une allée de circulation permettant d'accéder à un stationnement intérieur doit comporter une pente égale ou inférieure à 10 % ;- Permettre un îlot de verdure d'une largeur de 1,50 mètre de largeur alors que l'article 288 du règlement de zonage REG-362 stipule que la largeur minimale d'un îlot de verdure est fixée à 2 m ;- Permettre la plantation d'un arbre par tranche de 10 cases de stationnement au pourtour du stationnement et du bâtiment alors que de l'article 288 du règlement de zonage REG-362 prescrit que ces arbres doivent être plantés dans les îlots de verdure ;- Permettre l'implantation d'une aire de stationnement à 0,6 mètre d'une ligne de propriété non adjacente à une rue alors que les articles 291 et 307 du règlement de zonage REG-362 prescrivent qu'une aire de stationnement extérieure doit être implantée à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de propriété non adjacente à une rue.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de cette demande en se présentant le 16 octobre 2018 à 19h30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 2^e jour d'octobre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière adjointe

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311